

Image not found or type unknown



# Protection des enregistrements audio voix-off

Par **ZM**, le **21/01/2019** à **01:22**

Bonjour,

Comment une voix-off (indépendante, microentrepreneur ou sous autre forme juridique) peut protéger ses enregistrements voix-off livrés aux sociétés de production ?

Bien sur, chaque enregistrement livré est accompagné d'une facture mentionnant les droits d'exploitation (usage), type de média autorisé (média diffuseur) territoire de diffusion (zone locale, régionale ou nationale) et le temps d'utilisation accordé au client.

Comment un ou une comédienne voix-off peut protéger ses droits ? Est-elle auteur ? Artiste-interprète (du fait de ses compétences d'interprétation du script) ?

Merci